

AVIS SUR FACTURATION

SOMMAIRE :

1 **Facturation**

2 **C'est la rentrée sous le soleil
De l'été indien**

3 **La Maison des Services,
Augmentation tarifaire,
financement : on vous dit tout !**

Suite à une erreur de manipulation informatique, certains tarifs n'ont pas pu être mis à jour au 1^{er} juillet 2023.

C'est pourquoi, certaines factures du mois d'août comportent une ligne de régularisation, prenant en compte seulement la majoration non facturée.

Voici un exemple pour 4 h de prestation

Mois	N° PeC	Rub.	Type	Hrs	Description	Nombre	Tarif	Total	E
07/23		Hrs	Normale		AIDE A DOMICILE PA	4,00	30,20	120,80	
07/23		Hrs	Normale		AIDE A DOMICILE PA	-4,00	28,15	-112,60	

Ce qui fait bien un reliquat de 8.20 € pour 4h de prestation

Veillez nous excuser de la gêne occasionnée

Notre service comptabilité est à votre disposition, si vous souhaitez le contacter

Mme JACQUOT Sandrine 06.37.27.94.57

2) C'est la rentrée sous le soleil de l'été indien



Besoin d'aide ? Ville & Services est là !



En cette période de rentrée des classes, Ville & Services se tient à vos côtés pour trouver une solution de garde adaptée aux besoins spécifiques de vos enfants/petits enfants, à vos contraintes professionnelles et personnelles !

- ◆ Garde d'enfant/ Baby-sitting dès le plus jeune âge (0-3 ans).
- ◆ Accompagnement d'enfant en situation de handicap.
- ◆ Aide à la parentalité pour les Personnes en Situation de Handicap.
- ◆ Garde partagée ou en coparticipation si vous connaissez une autre personne intéressée. Cette solution, déjà usitée, a pour avantage de mutualiser le coût financier sur 2 familles.
- ◆ Accompagnement des enfants de l'école à la maison et dans leurs activités de loisirs, en périscolaire, le matin ou le soir après l'école.
- ◆ Interventions en horaires décalés, tôt le matin, ou tard le soir.
- ◆ Aide aux devoirs/Soutien scolaire : en maths, français, anglais...

Vous souhaitez en savoir plus ?

- Contactez-nous au : **03.83.28.46.05**

accueil@ville-et-services.com





Lettre aux adhérents de l'association Ville & Services

N°194 — SEPTEMBRE

3)

La Maison des services, de l'autonomie, du soin et des aidants, alias

Le Phare : un projet, plusieurs modes de financement

Si vous êtes récemment passé faire un tour du côté de la rue Ste Odile vous avez pu constater quelques belles évolutions de notre future Maison des Services, de l'autonomie, du soin et des aidants. Malgré les quelques désagréments rencontrés, les travaux avancent bien : les fondations sont posées ...

Quelques désagréments qui peuvent parfois se montrer coûteux et viennent impacter le budget global du projet.

D'ailleurs parlons budget !

Le phare est un véritable investissement pour notre Association. Comme tout projet, il nécessite un budget important à la fois pour construire les murs, ce que l'on appelle le [budget d'investissement](#) et à la fois pour faire vivre le projet à l'intérieur des murs, ce que l'on appelle le [budget de fonctionnement](#).



Ville & Services a pu, au fil de l'eau, renforcer ses fonds propres et sa trésorerie. Cette situation financière, saine et sécurisée, nous permet aujourd'hui d'obtenir des prêts bancaires à des taux préférentiels, et de répondre partiellement à nos besoins de financement, grâce à l'épargne constituée depuis 25 ans.

C'est ce que l'on nomme l'autofinancement !

Une part du financement de la Maison des Services restent à trouver. C'est la raison pour laquelle nous renforçons et nous intensifions nos recherches de financement complémentaires auprès de partenaires privés et publics afin de finaliser le financement global du Phare.

Pour chaque projet développé, nous adoptons une stratégie de financement dédiée : pour tout projet spécifique, un financement spécifique.



Y a-t-il un rapport avec les moyens mis en œuvre pour mieux réaliser les plans d'aide ?

Non, Aucun rapport ! Autrement dit, le fait de réaliser les plans d'aide de nos bénéficiaires, d'assurer les remplacements, d'interroger les besoins de chacun ne financera pas la Maison des Services ! En faisant cela, nous **répondons aux exigences légitimes du Conseil Départemental** qui nous confie ses personnes âgées et personnes en situation de handicap, pour lesquelles nous nous devons d'assurer notre mission en délégation de service public.

Mieux réaliser vos plans d'aide, c'est garantir une aide adaptée à nos adhérents, c'est garantir les emplois de l'ensemble des professionnels et c'est permettre le recrutement de nouveaux salariés pour assurer notre mission.

